



LIBERTE-EGALITE-FRATERNITE

**BONNIERES**

Site de la commune: <http://www.mairie-bonnières.fr>

### **Compte-rendu De La Réunion Du Conseil Municipal N° 3 Du 27 septembre 2017**

Le 27 septembre 2017, à dix-neuf heures et trente minutes, se sont réunis à la mairie, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués par Madame BIZET Franciane, Maire, et sous sa présidence.

Etaient présents : Mesdames BERGHEAUD, HUBERT, OOSTHOEK et Messieurs GRISSELLE, LAMASSET et PACOT

Absente excusée : Madame AUBRY

Absents : Madame HIBERTY et Monsieur DANIEL

Secrétaire de séance : Madame OOSTHOEK

#### **1°/ Action sociale : aide exceptionnelle :**

Madame BIZET demande au Conseil Municipal que ce point soit étudié en séance à huis-clos. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

#### **2°/ Rapport d'activités 2016 du SE 60 :**

Madame Le Maire présente le rapport d'activités du SE 60 (Syndicat d'Energie de l'Oise). Aucune observation n'est émise sur la présentation du rapport d'activités 2016. Le rapport est consultable en mairie.

#### **3°/ Contrat de Prestations de services de la Société d'Assistance pour le contrôle des Populations Animales :**

La SACPA (Service pour l'Assistance et le Contrôle du Peuplement Animal), gestionnaire de nombreuses fourrières animales, s'est implantée dans notre département depuis le 4 septembre 2017. Grâce à l'exploitation de la fourrière animale de Beauvais, la société nous propose un contrat global répondant à toutes nos obligations réglementaires en matière de divagation animale. Le présent contrat a pour objet d'effectuer, 24 h sur 24 et 7 jours sur 7, à notre demande, sur la voie publique et selon le code rural, les interventions nécessaires pour assurer :

- la capture et la prise en charge des animaux divagants,
- la capture, la prise en charge et l'enlèvement en urgence des animaux dangereux,
- la prise en charge des animaux blessés, et le transport vers la clinique vétérinaire partenaire,
- le ramassage des animaux décédés dont le poids n'excède pas 40 kgs et leur prise en charge par l'équarrisseur adjudicataire,
- la gestion du centre animalier (fourrière animale),
- des informations en temps réel sur l'activité de la fourrière (entrées/sorties des animaux) avec un accès direct sur notre logiciel métier.

Le prix des prestations est de 1,52 € HT par habitant et par an.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité pour ce nouveau contrat et sollicite la résiliation de l'adhésion à la SPA (Société Protectrice des animaux) ; celle-ci faisant double emploi.

#### **4°/ Mise en place du RIFSEEP :**

Le RIFSEEP ou Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel, est le nouvel outil indemnitaire de référence qui remplace la plupart des primes et indemnités existantes dans la fonction publique de l'Etat et des collectivités territoriales.

Il s'agit donc d'un nouveau régime indemnitaire composé de deux primes : l'Indemnité mensuelle de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE) et le Complément Indemnitaire Annuel (CIA) versé sous certaines conditions.

Celles-ci sont cumulatives mais diffèrent dans leur objet comme dans leurs modalités de versement.

L'IFSE remplace effectivement l'IAT (Indemnité d'Administration et de Technicité) versée actuellement chaque mois à l'agent titulaire. L'IFSE continue donc d'être attribuée mensuellement.

Le CIA (Complément Indemnitaire Annuel), est quant à lui facultatif. Il est destiné à la reconnaissance spécifique de l'engagement professionnel et de la manière de servir des agents (valeur professionnelle, investissement personnel dans l'exercice des fonctions, sens du service public, capacité à travailler en équipe). Il est versé annuellement.

Chacune des indemnités comporte un montant annuel plafonné à : 10 800,00 € pour le IFSE et 1 200,00 € pour le CIA. Après étude de ce point, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de fixer les plafonds des deux indemnités comme suit :

- 1 800,00 € minimum et 4 000,00 € maximum pour l'IFSE ;
- 500,00 € minimum et 800,00 € maximum pour le CIA de la filière administrative ;
- 200,00 € minimum et 500,00 € maximum pour le CIA de la filière technique.

L'IFSE reste prévue pour l'agent titulaire. Par contre le CIA sera versé aux 2 agents sous réserve de leur manière de servir.

### **5°/ Point travaux 2017 et projection 2018 :**

Une présentation des travaux réalisés en 2017 et une approche des prévisions 2018 est présentée au Conseil Municipal :

#### **Travaux 2017 :**

- Les travaux de reprofilage rue des Potiers sont en cours, les subventions ont été accordées. Le gravillonnage se fera dans le cours de l'année 2018 ainsi que celui de la route d'Haucourt,
- La main courante de l'Eglise a été installée,
- Les travaux de désamiantage et de la toiture du bâtiment communal ont été réalisés et les subventions perçues,
- Les travaux d'accessibilité à la mairie auront lieu la deuxième quinzaine du mois d'octobre,
- Mr GRISSELLE est en attente de devis pour les travaux de l'électricité du logement communal.

#### **Travaux 2018 :**

Une première ébauche des projets 2018 est annoncée comme suit (sous réserve de la faisabilité budgétaire des finances pour 2018).

- Sécurisation de la mare,
- Réfection de l'intérieur de l'église et installation d'un chauffage,
- Réfection des calvaires,
- Réfection de la pièce face à la salle de la mairie,
- Sécurité de la D133 ; une étude est en cours elle sera présentée à une prochaine réunion.

### **QUESTIONS DIVERSES**

- Madame Le Maire fait lecture du courrier de Madame Cécile BURETTE, Présidente de l'Association des p'tits trotteurs, qui remercie la commune pour le prêt de la salle communale et l'informe qu'elle n'en a dorénavant plus l'utilité ; et du courrier du 25 septembre 2017 de Madame Françoise LEMONNIER qui sollicite une demande de branchement d'eau et d'électricité sur son terrain non constructible. Cette demande sera traitée lors d'un prochain Conseil Municipal.

- Cette année la traditionnelle course pédestre de Milly sur Thérain passera dans le village le 10 décembre 2017.
- Une demande écrite de modification du tracé du GR 125 nous est présentée par monsieur JAROWSKI du comité départemental de randonnée pédestre. Ce point sera décidé lors du prochain Conseil Municipal.
- Monsieur PACOT demande qu'un STOP soit installé à l'intersection de la rue des fontaines et de la rue de l'église. La décision sera prise lors du prochain conseil municipal. Il demande également que le radar pédagogique de la D133 soit équipé d'un panneau solaire ou soit électrifié.

**Prenez date** : Le 11 novembre nous réunira à 8 h15 pour une messe à l'église de Bonnières. Elle sera suivie, à 9 h10 d'une cérémonie aux monuments et d'une réception à la mairie à 9 h20. Le programme sera distribué par les anciens combattants dans les boîtes aux lettres.

### **RAPPEL ELAGAGE**

Il est rappelé à tous les propriétaires ou fermiers riverains des chemins communaux ou ruraux, sentiers et autres grandes voies publiques de la commune qu'ils doivent élaguer les arbres, plantations ou haies qui bordent ces voies et nuisent à l'écoulement des eaux ou à la circulation. **L'élagage doit être fait chaque année avant le 15 mars. L'arrêté prévoit, pour les propriétaires qui ne s'y seraient pas conformés, que la commune procède d'office à l'élagage et à leurs frais.**

Séance levée à 22h00

Le Maire,  
F.BIZET